

ALLOCUTION D'OUVERTURE PRONONCÉE PAR Gérard MOULIN,

Directeur de la Communication du Ministère de l'Économie, des Finances et du Plan

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,
Messieurs les Ambassadeurs, Mesdames et Messieurs les Présidents,

Bienvenue au centre de conférence du ministère de l'Économie, des Finances et du Plan. Bienvenue à cette huitième Journée du français des affaires qui se tient régulièrement. C'est une rencontre sympathique, le ministère de l'Économie et des Finances a le plaisir de l'accueillir chaque année dans ses murs pour contribuer et marquer de sa pierre les progrès ou pour soutenir les efforts en faveur de la langue française dans les matières économiques, budgétaires, fiscales et financières qui sont les siens.

C'est donc un grand plaisir pour moi de vous accueillir tous ici. Je voudrais en toute petite introduction dire deux ou trois mots, pour d'abord souligner la présence parmi nous de nombreux représentants de la communauté francophone. Je soulignerai tout particulièrement l'honneur que nous fait Madame Nicole RENÉ qui dirige l'Office de la langue française du Québec, et qui est parmi nous aujourd'hui.

Deuxième point que je voudrais souligner, sous le contrôle de Madame la déléguée générale à la langue française, Anne MAGNANT, qu'au cours de cette année, la puissance publique française a fait au moins sur le plan réglementaire un nombre d'efforts tout à fait important pour développer, toujours plus, le soutien qu'elle apporte à la création et au développement de notre langue, puisque de nombreux textes d'application de la loi d'août 1994 ont été pris au cours de cette période.

Vous me permettrez de dire un mot en ce qui concerne ce ministère, puisque nous sommes évidemment très concernés ; les ministres de l'économie et du budget, le ministre de la culture, ont en effet arrêté au mois de mars dernier, des dispositions concernant l'emploi de la langue française dans les administrations économiques, fiscales et financières, cependant qu'au cours de l'année, les différentes directions, les différents services administratifs concernés par la loi du 4 août 1994 ont pris toutes les dispositions nécessaires pour valoriser et développer la langue française, et aussi hélas, le cas échéant, constater, voir réprimer, un certain nombre d'infractions. C'est ainsi, que tout à la fois, la direction générale des douanes et des droits indirects, la direction de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, la direction de la comptabilité publique et la direction du budget ont pris un certain nombre de textes nécessaires pour mettre en œuvre des dispositions de la loi d'août 1994.

Troisième point sur lequel je souhaiterais m'étendre et sur lequel Monsieur CAMPET interviendra plus tard, les travaux menés en matière de terminologie économique et financière. Il existe en effet une commission de terminologie économique et financière qui est présidée par Monsieur Jacques CAMPET, qui travaille à la construction, à l'élaboration des termes indispensables pour l'évolution de la langue française devant l'évolution et le renouveau qui sont proposés par les nouveaux termes dans les nouvelles techniques toujours créées sur les marchés.

C'est en juillet 1994 qu'a été pris le septième arrêté relatif à cette terminologie. Il a conduit à l'officialisation de trente cinq nouveaux termes économiques et financiers. Arrêté auquel nous donnons une très large diffusion, puisqu'il a donné lieu à une publication dans les Notes Bleues de Bercy, qui est une publication assez connue de ce ministère. J'insiste pour dire que ce document a quand même été tiré à 30 000 exemplaires et que par ailleurs il est accessible à tout le monde par le minitel sur 3615 finances et que donc la plus large diffusion possible est assurée à ces nouveaux termes.

Plus de deux cents mots ont été ainsi créés au long des différents arrêtés de terminologie et je peux dire qu'un projet de huitième arrêté existe déjà grâce aux travaux répétés et rapides de la commission et que le projet du huitième arrêté comporte 64 nouveaux termes. Et j'espère bien l'année prochaine, avoir le plaisir de vous distribuer ce huitième arrêté, si l'ensemble du processus juridique va comme je l'espère à son terme.

Un dernier point enfin et ce sera mon dernier mot. Bien entendu pour saluer et pour dire que nous sommes là grâce à l'action enthousiaste de l'Association pour la promotion du français des affaires et grâce aussi à la présence de Monsieur LAUGINIE. Nous sommes là pour assister d'abord aux travaux sur le plurilinguisme, puis pour prendre connaissance des résultats du concours des Mots d'Or 1995.

J'en terminerai avec ce message d'espoir, par le fait qu'il y aura beaucoup de lauréats des Mots d'Or auxquels plus de 25 000 personnes ont participé ; c'est donc un très grand succès pour cette opération et je les remercie d'être présents parmi nous pour contribuer à la promotion du français des affaires.

Merci beaucoup.